



Délibération Municipale n° 2025-43



Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 30 septembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	13	9	1	22	12

OBJET: Délibération relative à la modification des délégués de TE83 - SYMIELEC

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 23 septembre 2025

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent -- GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – PAUL CAMAIL Florence - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas -- BRISPOT John – VINCENT Nadine -- ROUX Jérémy

ABSENT : Monsieur FABRE Thibault

PROCURATIONS :

Monsieur CORINO Pierre a donné procuration à Madame GARCIA Christine,
Madame LORENZON Céline a donné procuration à Madame CHIAPELLO Amandine
Monsieur LAUDICINA Patrick a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain
Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Madame PAUL CAMAIL Florence
Monsieur AMBARD Frédéric a donné procuration à Monsieur HERBEL Joseph
Madame BULLE Lucie a donné procuration à Monsieur CLAVIER Vincent
Monsieur SCHMITT Patrick a donné procuration à Monsieur BRISPOT John

Madame TOURET Marie-Laure a donné procuration à Madame COLIN Martine
Monsieur PELEPOL Stéphane a donné procuration à Monsieur OLIVERO Christophe
083-218300325-20250930-DELIB202543-DE
Reçu le 06/10/2025
Monsieur HERBEL Joseph a été désigné secrétaire de séance.

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

VU les articles L2121-21 et L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 02 mars 2001 portant création du SYMIELECVAR ;

VU l'arrêté préfectoral n° 74/2024-BCLI en date du 17 avril 2024 portant sur la modification du nom du SYMIELECVAR en TE83-Symielec ;

VU l'article 5 des statuts de TE83 – Symielec, stipulant le nombre et la représentation des membres au sein du Comité Syndical ;

CONSIDÉRANT le retrait de délégation de Monsieur Vincent CLAVIER, délégué titulaire, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la désignation des nouveaux représentants au sein de TE83–Symielec,

CONSIDÉRANT que l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet le vote à main levée,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger à TE83-Symielec,

Sont candidats :

Délégué titulaire : Monsieur Joseph HERBEL

Délégué suppléant : Monsieur Christophe OLIVERO

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des affaires générales du 22 septembre 2025 ;

L'assemblée après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** décide :

- **DE PROCÉDER** à un vote à main levée,
- **DE DESIGNER :**

Monsieur Joseph HERBEL, conseiller municipal, comme délégué titulaire au sein du syndicat de TE83-Symielec,

Monsieur Christophe OLIVERO, adjoint au maire, comme délégué suppléant au sein du syndicat de TE83-Symielec.

AR Prefecture

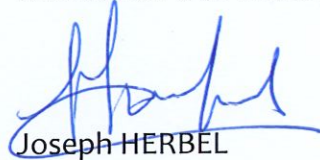
083-218300325-20250930-DELIB202543-DE
Reçu le 06/10/2025

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



Le secrétaire de séance


Joseph HERBEL

AR Prefecture

083-218300325-20250930-DELIB202543-DE
Reçu le 06/10/2025

